

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, le lundi 8 mars 2021 à 18h30 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

21-03-10263

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du règlement #21-682 « Règlement décrétant une dépense de 5 766 053\$ et l'affectation de la somme de 923 394.98\$ des soldes disponibles des règlements nos 06-550, 17-650, 16-645, 19-664 et 20-672, et un emprunt de 5 766 053\$ remboursable sur 25 ans, pour la construction d'un bâtiment des loisirs

21-03-10264

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #21-682 « Règlement décrétant une dépense de 5 766 053\$ et l'affectation de la somme de 923 394.98\$ des soldes disponibles des règlements nos 06-550, 17-650, 16-645, 19-664 et 20-672, et un emprunt de 5 766 053\$ remboursable sur 25 ans, pour la construction d'un bâtiment des loisirs en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

3. Embauche du directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale

21-03-10265

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de John Giroux McCollough, comme directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale, et qu'un contrat soit signé entre les deux parties, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-03-10266

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 18h40, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin,
Directrice
générale /
Secrétaire-
trésorière